

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 février 2009**

Délibération n° 2009-0542

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 4°

objet : Tunnel de la Croix-Rousse - Individualisation d'autorisation de programme - Opération n° 0651
rénovation lourde

service : Direction générale - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Desseigne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 janvier 2009

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : 10 février 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme Besson, MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoïn, M. Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Buffet, Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lévêque, Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Mmes Palleja, Pesson, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : M. Philip (pouvoir à Mme Gelas), Mme David M. (pouvoir à M. Goux), M. Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Farih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Auroy (pouvoir à M. Reppelin), Barret (pouvoir à M. Quiniou), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Broliquier (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Fournel (pouvoir à M. Touléron), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Grivel (pouvoir à M. Bousson), Léonard (pouvoir à M. Colin), Louis (pouvoir à Mme Dagorne), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Petit (pouvoir à M. Cochet), Mme Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Rudigoz, Terracher (pouvoir à M. Flaconnèche), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Albrand, Appell, Deschamps, Giordano, Justet, Lebuhotel, Lelièvre, Mmes Levy, Perrin-Gilbert, M. Pillonel.

Séance publique du 9 février 2009**Délibération n° 2009-0542**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 4°

objet : **Tunnel de la Croix-Rousse - Individualisation d'autorisation de programme - Opération n° 0651 rénovation lourde**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 janvier 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2007-4246 en date du 9 juillet 2007, le conseil de Communauté a approuvé le bilan de la concertation préalable et retenu la solution n° 3 pour la rénovation lourde du tunnel sous la Croix-Rousse, à savoir la réalisation d'un tube parallèle au tunnel existant réservé aux transports en commun et aux modes doux.

Cette solution prévoit, en terme de fonctionnalité, une circulation bidirectionnelle à 2 x 2 voies de circulation dans le tunnel existant rénové. Le tube créé est réservé aux transports en commun et aux modes doux. L'évacuation des usagers et l'accès des secours sont rendus possibles par l'intermédiaire du tube créé.

Cette solution répond aux enjeux de mise en sécurité et apporte la meilleure contribution aux objectifs de reconquête urbaine côté Rhône (place Chazette) comme côté Saône (avenue de Birmingham).

Elle ne modifie pas la circulation automobile actuelle, maintient sans l'étendre la place donnée aux voitures et permet d'améliorer fortement l'attractivité des modes alternatifs (transports en commun et modes doux). La création d'un tube, nécessaire pour la sécurité est, dans ce cas, valorisée au mieux. Ce nouvel itinéraire transports en commun - modes doux permet d'envisager des continuités pour ces modes de part et d'autre de l'ouvrage.

Les objectifs poursuivis pour la réalisation de cette opération sont les suivants :

- mettre l'ouvrage aux normes de sécurité,
- respecter le plan de déplacements urbains (PDU) (ne pas favoriser d'augmentation de trafic, promouvoir l'utilisation des transports en commun et des modes doux, etc.),
- donner à cet ouvrage routier un caractère urbain (aménager les accès-sorties, soigner les ambiances intérieures du tunnel, etc.),
- respecter l'environnement (eau, air, bruit, etc.).

Le montant global prévisionnel de l'opération (en base janvier 2007) était estimé à 172 M€ TTC et comprenait les dépenses suivantes :

- travaux pour un volume de 145,5 M€ TTC,
- aménagements *a minima* aux extrémités de l'ouvrage, notamment la prise en compte de la place Chazette et de l'amélioration du passage souterrain pour piétons (6 M€ TTC), de dispositions réglementaires telles que la création de garages et de locaux techniques annexes (8 M€ TTC),
- foncier (1,2 M€ TTC),
- indemnisations des candidats et membres du jury (3,3 M€ TTC),

- prestations intellectuelles autres que celles prévues dans le marché de travaux de conception-réalisation (études préalables, assistance à maîtrise d'ouvrage, coordination-sécurité et protection de la santé, contrôles techniques) (7,6 M€ TTC),

- de la communication (0,4 M€ TTC).

Par délibération en date du 18 décembre 2007, le Conseil a approuvé une individualisation complémentaire de l'autorisation de programme, opération n° 0651 (tunnel de la Croix-Rousse-rénovation lourde), qui a été portée à 154 980 000 €, dans l'attente des résultats de la procédure de conception-réalisation, pour le marché de travaux.

Il est rappelé également que, par délibération en date du 12 novembre 2007, le Conseil a approuvé les points clés du programme de rénovation lourde de cet ouvrage ainsi que le lancement de la procédure d'attribution du marché pour la conception et la réalisation des travaux de rénovation lourde du tunnel de la Croix-Rousse.

Ce marché a été attribué par la commission d'appel d'offres du 23 janvier 2009 et l'autorisation de le signer fait l'objet d'une délibération séparée soumise au Conseil de ce jour.

Le coût prévisionnel de cette opération est aujourd'hui estimé à 222,20 M€ TTC en base septembre 2008 et comprend :

- le foncier,
- les prestations intellectuelles autres que celles prévues dans le marché de travaux de conception-réalisation (études préalables, assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), coordination sécurité et protection de la santé (CSPS), contrôles techniques),
- l'indemnisation des candidats et membres du jury,
- la communication,
- le coût des travaux selon l'offre retenue (206,18 M€ TTC hors révisions de prix).

Les écarts constatés entre les deux estimations proviennent essentiellement :

- de l'actualisation des prix sur la période janvier 2007 à septembre 2008 (14 % environ : 22 M€ TTC),
- d'une prise en compte de l'état très dégradé des puits de ventilation non connu avant avril 2008 (environ 6 M€ TTC),
- d'une prise en compte d'exigences réglementaires demandées par les autorités compétentes non connues avant juillet 2008 (environ 11 M€ TTC).

Le présent rapport a pour objet l'approbation d'une nouvelle demande d'autorisation de programme supplémentaire de 67,22 M€.

L'échéancier prévisionnel global de l'opération est le suivant :

- 2009 : 15 000 000 €,
- 2010 : 30 000 000 €,
- 2011 : 37 000 000 €,
- 2012 : 48 000 000 €,
- 2013 : 74 000 000 €,
- 2014 : 13 400 000 €.

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme, opération n° 0651 (tunnel de la Croix-Rousse-rénovation lourde) individualisée le 16 décembre 2002 et modifiée les 19 septembre 2005, 26 mars et 18 décembre 2007.

2° - Le montant total de l'autorisation de programme est complété pour un montant supplémentaire de 67 220 000 € en dépenses et ainsi porté à 222 200 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 février 2009.